



COMMISSION ENDURO - Règlement Endurance TT 2025

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE CORSE D'ENDURANCE TT 2025

Ce Championnat se déroulera conformément aux règles et règlements édictés par la FFM :
Les dispositions particulières sont prévues dans ce règlement :

PREAMBULE :

FONDEMENTS DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du Code du sport, la Fédération Française de Motocyclisme a notamment reçu délégation du Ministre chargé des Sports pour édicter les règles techniques et de sécurité propres aux activités motocyclistes.

PORTEE DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du Code du sport, tout organisateur de manifestations motocyclistes (associations affiliées ou non à une fédération délégataire ou agréée ainsi que toute personne physique ou morale) doit respecter les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

LE CODE SPORTIF NATIONAL F.F.M

La réglementation édictée par la Fédération Française de Motocyclisme précise et complète en tant que de besoin les dispositions légales et réglementaires prévues par les textes définissant l'organisation des compétitions et manifestations sportives avec engins à moteurs, ainsi que les règles techniques et de sécurité et s'applique à l'ensemble des activités organisées sous l'égide de la F.F.M.

ART 1 : GENERALITES

La Ligue Motocycliste Régionale de Corse met en compétition un Championnat pour l'année 2025.

1 - 1 / Catégories

Catégorie SOLO (Cylindrée libre, à partir de 15 ans) 1 pilote, 1 moto. Licences admises : INTER, NCO et LJA.

Le pilote devra avoir 15 ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie EQUIPAGE (Cylindrée libre, à partir de 15 ans) 2 pilotes, 1 ou 2 motos. Licences admises: INTER, NCO, et LJA.

Les pilotes devront avoir 15 ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie VETERANS SOLO « Argent » (Cylindrée libre, à partir de 40 ans) 1 pilote, 1 moto. Licences admises : INTER, NCO et LJA.

Le pilote devra avoir 40 ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie VETERANS SOLO « or » (Cylindrée libre, à partir de 50 ans) 1 pilote, 1 moto. Licences admises : INTER, NCO et LJA.

Le pilote devra avoir 50 ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie VETERANS EQUIPAGE « argent » (Cylindrée libre, à partir de 40 ans) 2 pilotes, 1 ou 2 motos.

Licences admises : INTER, NCO et LJA.

Les pilotes devront avoir 40 ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie VETERANS EQUIPAGE « or » (Cylindrée libre, à partir de 50 ans) 2 pilotes, 1 ou 2 motos.

Licences admises : INTER, NCO et LJA.

Les pilotes devront avoir 50 ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie JUNIOR (125cc 2t uniquement à partir de 13 ans jusqu'à 18 ans) 1 pilote, 1 moto.

Licences admises : INTER, NCO, NJ3C et LJA.

Le pilote devra avoir 13 ans révolus minimum le jour de la course et ne pas avoir 18 ans au 1er janvier 2025

Attention :

Les pilotes titulaires d'une licence valide dans une autre ligue pourront participer aux épreuves mais ne seront pas classés.

Seuls les pilotes licenciés dans un club de CORSE pourront participer au classement du Championnat de CORSE.

Les pilotes détenteurs d'une licence "1 Manifestation" pourront participer aux épreuves se déroulant dans le cadre du Championnat de CORSE mais ne marqueront aucun point dans ces Championnats.

Il en est de même pour l'éventuelle participation de pilotes de « motos électriques » que les organisateurs accepteraient ou des catégories ou Trophées annexes non prévus dans ce Championnat.

1 - 2 / Titre en jeu

Un titre Champion de CORSE sera attribué :

- Au premier du classement SCRATCH
- Au premier de la catégorie « SOLO »
- Au premier de la catégorie « EQUIPAGE »
- Au premier de la catégorie « Vétéran SOLO - argent »
- Au premier de la catégorie « Vétéran SOLO - or »
- Au premier de la catégorie « Vétéran EQUIPAGE - argent »
- Au premier de la catégorie « Vétéran EQUIPAGE - or »
- Au premier de la catégorie « Junior »
- A la première Féminine dans chaque catégorie

1 – 3 / Chronométrage par transpondeurs

Le Chronométrage s'effectue par transpondeurs. Ils seront distribués le matin de l'épreuve. Ils devront être rendus propres à l'issue de la dernière manche de chaque épreuve. Une caution de 150€ est exigée, garantissant la perte ou la détérioration du matériel.

ART 2 : ENGAGEMENT

2 – 1 / Modalités d'engagement

Engagement du Championnat à l'épreuve :

Inscription uniquement sur le site internet : www.ffm.engage-sport.com

Le montant de l'engagement pour 2025 en solo est fixé à 90 €

Le montant de l'engagement pour 2025 par équipage est fixé à 120 €

Le montant de l'engagement pour 2025 en junior est fixé à 60 €

Pour Infos : **Charles Bultez (Président Commission Enduro)**
Tel : 0617295722 - charles.lmrc20@protonmail.com

Attention : Les inscriptions seront closes 7 jours avant l'épreuve. (Dimanche précédent 23h59)

Les confirmations d'engagement seront envoyées aux pilotes par mail à partir du moment où ceux-ci auront satisfait aux conditions d'engagement et auront respecté la procédure.

En cas d'absence injustifiée, le droit d'engagement sera encaissé par le club organisateur.

Pour toute absence, il est impératif de prévenir le Délégué et /ou le club organisateur par courrier, télécopie ou mail ou sur le site engage-sports (forfait) Les messageries ou répondeurs téléphoniques ne seront pas pris comme « preuve d'avoir averti ».

Dans le cas contraire le montant de l'engagement sera encaissé et ne sera pas remboursé.

2 – 2 / Numéros de course

Les numéros de course devront être demandés sur le site ffm.engage-sports.com avant de s'engager.

Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat de CORSE. Le pilote, participant au Championnat, le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves.

Cependant, un pilote ayant obtenu un numéro auprès de la FFM, (pour les pilotes inscrits dans les épreuves de Championnat de France ENDURANCE TT), peut demander à ce que ce même numéro lui soit attribué pour les épreuves du Championnat de CORSE par email à LMRC.

ART 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES

Tout pilote devra être passé aux contrôles administratif et technique pour pouvoir participer à l'épreuve.

3 – 1 / Catégorie Solo

Chaque épreuve comportera 1 séance d'essais libres (1 Tour de reconnaissance obligatoire) non chronométrée (40mn), 1 séance d'essais chronométrés (60mn), puis 1 course de 3h00. Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement de la ligne de départ pour la course.

3 – 2 / Catégorie Equipage

Chaque épreuve comportera 1 séance d'essais libres (1 Tour de reconnaissance obligatoire) non chronométrée (40mn), 1 séance d'essais chronométrés (60mn), puis 1 course de 3h00. Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement de la ligne de départ pour la course.

3 – 3 / Catégorie Junior

Chaque épreuve comportera 1 séance d'essais libres (1 Tour de reconnaissance obligatoire) non chronométrée (40mn), 1 séance d'essais chronométrés (60mn), puis 1 course de 3h00. Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement de la ligne de départ pour la course qui aura lieu dans la dernière heure.

3 – 4/ Horaires

Pour un bon déroulement des épreuves, un plan de journée type a été établi pour guider les Clubs Organisateurs à charge pour eux de l'adapter en fonction des activités annexes prévues et de la période.

Cas d'une épreuve de Championnat de CORSE seule :

Plan de journée

ESSAIS/QUALIFICATIONS

Veille de la manifestation.

14h00-18h00 Contrôles administratif et technique

Jour de la manifestation.

7h30-09h30 Contrôles administratif et technique

09h40-09h50 Briefing pilotes

09h50 Jury

10h00 – 10h40 = Essais libres Solo + Equipage + Junior 40 min

11h00 – 12h00 = Essais Chronométrés Solo + Equipage+ Junior 60min

COURSES

13h15 – 16h15 = Course Solo + Equipage 03h00

15h15-16h15 = Course Junior 1h00

16h45 Jury

17h00 PODIUM / RECOMPENSES

ART 4 : CLASSEMENTS

4 – 1/ Barème

Pour chaque catégorie retenue (Solo, Equipage, scratch, Vétéran, Junior). Les points attribués par épreuve sont :

| | | | | |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| 1 ^{er} 50 Pts | 9 ^{ème} 28 Pts | 17 ^{ème} 20 Pts | 25 ^{ème} 12 Pts | 33 ^{ème} 4 Pts |
| 2 ^{ème} 44 Pts | 10 ^{ème} 27 Pts | 18 ^{ème} 19 Pts | 26 ^{ème} 11 Pts | 34 ^{ème} 3 Pts |
| 3 ^{ème} 40 Pts | 11 ^{ème} 26 Pts | 19 ^{ème} 18 Pts | 27 ^{ème} 10 Pts | 35 ^{ème} 2 Pts |
| 4 ^{ème} 36 Pts | 12 ^{ème} 25 Pts | 20 ^{ème} 17 Pts | 28 ^{ème} 9 Pts | 36 ^{ème} 1 Pts |
| 5 ^{ème} 32 Pts | 13 ^{ème} 24 Pts | 21 ^{ème} 16 Pts | 29 ^{ème} 8 Pts | 37 ^{ème} 1Pts |
| 6 ^{ème} 31 Pts | 14 ^{ème} 23 Pts | 22 ^{ème} 15 Pts | 30 ^{ème} 7 Pts | 38 ^{ème} 1Pts |
| 7 ^{ème} 30 Pts | 15 ^{ème} 22 Pts | 23 ^{ème} 14 Pts | 31 ^{ème} 6 Pts | 39 ^{ème} 1Pts |
| 8 ^{ème} 29 Pts | 16 ^{ème} 21 Pts | 24 ^{ème} 13 Pts | 32 ^{ème} 5 Pts | 40 ^{ème} 1pts |

Rappel : seuls les pilotes licenciés 2025 dans un club de CORSE, peuvent prétendre à marquer des points en Championnat.

Les pilotes licenciés à la journée ne marquent aucun point en championnat, ils seront uniquement classés sur la journée.

4 – 2 / Classement du Championnat

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

Attention : Pour être classés en fin de championnat, le pilote devra avoir participé à au moins 50% des épreuves.

Pour être classés dans la catégorie équipage celui-ci devra rester identique tout au long de la saison. (2 mêmes pilotes)

ART 5 : RECOMPENSES LORS D'UNE MANIFESTATION

5 - 1 / Récompenses

Les Clubs Organisateurs récompenseront sous forme de Coupes ou Trophées, les trois premiers pilotes du "Classement Journée", toutes licences et toutes Ligues confondues, dans les catégories suivantes :

- Solo
- Equipage
- Scratch
- Vétéran Solo (argent et or)
- Vétéran Equipage (argent et or)
- Féminine
- Junior

L'organisateur peut récompenser suivant ses possibilités, en plus des Coupes, par des lots ou autres à sa seule discrétion.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

ART 6 : DISCIPLINE, CONTROLE TECHNIQUE ET CHANGEMENT DE MACHINE

6 - 1 / Comportement

Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct.

Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.

Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du Délégué sur l'épreuve.

Aucune intervention extérieure ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

6 - 2 / Communication, arrêt

Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (Règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit (sauf par les Officiels de l'épreuve).

6 - 3 / Contrôle Technique

Toutes les machines (ainsi que les casques et l'équipement du pilote) participant aux épreuves du Championnat de CORSE devront être contrôlées, conformément aux Règles Techniques édictées par la FFM. Une attention toute particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines. La protection dorsale est Obligatoire et doit être présentée lors de ce contrôle.

6 - 4 / Changement de machine sur une épreuve

Lors d'une épreuve, il ne sera pas possible de changer de machine (1 machine pour un pilote solo et jusqu'à 2 machines pour un équipage) sous réserve que celle-ci soit passée au Contrôle Technique. Le Changement (prêt) ne sera pas accepté, dans le cas contraire le pilote sera disqualifié.

6 - 5 / Plaques

Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au Règlement Technique FFM :

6 - 6 / Obligation de participation

Tout pilote engagé à une épreuve du Championnat de CORSE doit obligatoirement y participer, à l'exclusion de toute autre épreuve. Sauf Championnat de France et sélection régionale ou nationale.

6 - 7 / Sanctions

RECAPITULATIF DES SANCTIONS

| VERIFICATIONS TECHNIQUES | |
|---|---|
| Machine non conforme avant l'épreuve | Départ refusé |
| Pendant l'épreuve, refus de remise en état | 1 ^{er} avertissement : 1 tour 2 ^{ème} avertissement : disqualification |
| Non présentation de l'extincteur | Départ refusé |
| PARC FERME | |
| Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motorcycle | disqualification |
| PISTE | |
| Couper volontairement le circuit balisé | disqualification |
| Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands | disqualification |
| DEPART | |
| Machine mise en route par une personne autre que le pilote | 1 tour |
| Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course | 1 tour |

| STANDS | |
|---|---|
| Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération : | 1 ^{ère} infraction : avertissement 2 ^{ème} infraction : 1 tour 3 ^{ème} infraction disqualification |
| Fumer dans les stands | disqualification |
| ASSISTANCE DANS LES STANDS | |
| Assistance contraire au règlement : | 1 ^{ère} infraction : 1 minute 2 ^{ème} infraction : 1 tour |
| RAVITAILLEMENT | |
| En dehors des stands : | disqualification |
| Moteur en marche | disqualification |
| REPARATIONS | |
| Contraires au règlement | 1 ^{ère} infraction : 1 tour |
| | 2 ^{ème} infraction : disqualification |
| REGLES ENVIRONNEMENTALES | |
| Non utilisation du tapis environnemental | 1 tour |
| Tear off | interdit |

ART-7 : RECLAMATIONS

7 - 1 / Procédure

Les réclamations devront être formulées par écrit, accompagnées d'un chèque de 75€ libellé à l'ordre de la LMRC et adressés au Directeur de Course de l'épreuve. **Délais :**

- dans les trente minutes qui suivent l'affichage des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée
- ou aussitôt après le Contrôle Technique.

S'ajoutera un chèque de 75€ si cela nécessite le démontage d'un moteur 2T, ou 150€ pour un moteur 4T.

Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

ART- 8 : LES OFFICIELS

8 - 1 / Désignation des Officiels

Le Délégué sera désigné par la Commission d'enduro pour officier à chaque épreuve du Championnat de Ligue.

Les Commissaires Techniques et l'équipe de Chronométrage seront désignés par leurs Responsables respectifs.

8 - 2 / Les Missions du Délégué

Le Délégué (détenteur d'une qualification de Directeur de Course ou Commissaire Sportif 1er degré) est de droit Président du Jury avec deux Commissaires Sportifs ou aura le rôle d'arbitre s'il est seul. Son rôle est de :

- Conseiller les organisateurs
- Contrôler le bon déroulement de l'épreuve
- Veiller à l'application du Règlement
- Vérifier l'établissement des Classements

ART - 9 CLAUSES PARTICULIERES

9 – 1 / Retour à la compétition après blessure

A la suite d'une blessure (survenue lors d'une compétition, d'un entraînement ou autre), pour toute reprise de la compétition, le pilote devra fournir un certificat de consolidation. Dans le cas contraire, sa participation lui sera refusée.

9 – 2 / Annulation d'une épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve, le club organisateur est tenu de rembourser les droits d'engagements versés par les pilotes. Toutefois le montant des frais administratifs sera retenu.

En cas d'intempérie pour le club qui reportera l'épreuve aucun engagement ne sera remboursé.

9 – 3 / Obligation des Clubs

Tout Club, Organisateur d'une épreuve du Championnat d'endurance TT, se doit de respecter le Cahier des Charges mis en place.

9 – 4 / Dépôt d'autorisation de compétition

Chaque Club Organisateur d'une épreuve de Championnat de Ligue devra transmettre son Règlement Particulier, ainsi qu'un horaire de l'épreuve, en vue de l'obtention du visa par la LMR CORSE Cette dernière fera suivre le dossier pour l'obtention du Visa Fédéral.

Parallèlement à cela, le Club transmettra sa demande d'autorisation auprès de la sous-préfecture ou de la Préfecture.

Délais légaux : 3 mois minimum avant la date de la manifestation.